



Jun 2017

Maslacq



# Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq



© JC Vignasse

**Henri CAMET-LASSALLE Maire de 1989 à 2001 nous a quittés au printemps dernier**

## Conseil Municipal

- Participation assainissement collectif
- Opposition PLU Intercommunal
- Convention cantine
- Devis rampe arrosage
- Contrat AXA
- Ordi Bibliothèque
- Contrat agent poste et contrat avenir
- Cpta 2016—Budget 2017
- PLU simplifié
- Réserve communale de sécurité
- Contrat maintenance radars
- Questions orales des conseillers

## Arrêt sur images

- Mardi gras de l'Amassade
- Ag des randonneurs
- Repas du chevreuil
- Contes du bout des doigts
- Kermesse interparoissiale
- La Boule maslacquoise
- L'Amassade à Cambo
- AG des « Copains du bord »
- Remise de médailles Algérie
- Mémoire du canton de Lagor
- Marathon de Paris
- AG de la chasse
- Finales de pelote
- Les « rocheux » chez Maugouber

## Ça nous concerne

- Ça pousse... et alors ?!
- Infos en cas d'urgence
- A tout service
- Bibliothèque sonore
- Formulaire de contact
- Aire de jeux
- Arrêt distribution cartes identité
- La bibliothèque recrute
- Portail personnes âgées
- Cadastre
- Aide à la sortie d'hôpital
- Divagation— Feux- Vitesse
- Trier c'est bien
- Fêtes patronales

Consultez régulièrement le site [www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr) (il vit tous les jours!)



## Sommaire

Page Titre

## Décisions du Conseil

- 3 DIG Gave de Pau— Maintenance radars  
Commandes groupées d'électricité  
Conseil Énergie Partagé - PLU de Lagor
- 4 Budget assainissement collectif  
Contrat AXA— Convention cantine
- 5 Motion d'Opposition au PLUI  
Convention « A tout service »  
Agence postale renouvellement
- 6 Motion opposition CNI  
Recrutement Emploi Avenir  
Réserve communale de sécurité
- 7 Rampe irrigation lotissement  
Ordi bibliothèque — PLU simplifié
- 8 Comptabilité 2016
- 9 Fiscalité locale 2017
- 10 Subventions aux associations
- 11 Autres subventions (école, Bibli...)
- 12 Budget Primitif 2017—Chemin TUC
- 13 Questions orales conseiller

## Arrêt sur Images

- 14 Mémoire du canton— AG chasse  
Maslacq au marathon de Paris
- 15 Mardi gras Amassade  
Boule maslacquaise  
Repas chevreuil
- 16 AG Randonneurs  
Contes du bout des doigts  
Fête Jeanne d'Arc
- 17 Kermesse relais de Maslacq  
L'Amassade à Cambou
- 18 AG Copains du bord—Médailles
- 19 Rocheux—Vivre ensemble  
Le petit Nicolas à Maslacq
- 20 AG Comice — Vide grenier — Pelote

## Dossier

- 22-23 Hommage à Henri Camet-Lassalle

## Ça nous concerne

- 21 Sortie hôpital—Portail personnes âgées — Partenariat clinique Domitys
- 24 Ça pousse... et alors ?  
Infos cas d'urgence
- 25 A tout service
- 26 Bibliothèque sonore  
Formulaire de contact—Divagation
- 27 Ouverture de l'aire de jeux  
Inscription transports scolaires  
Cartes Identité (arrêt distribution)  
Cadastre
- 28 Bibliothèque cherche bénévoles  
Covoiturage - Marché gourmand  
Permanences été secrétariat
- 29 Tri sélectif
- 32 Un peu de citoyenneté

## Vie associative

- 30 Fêtes



## Maslacq Infos

Directeur de la publication :  
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79  
📠 05 59 67 31 82



## Le mot du Maire



*L'art en politique consisterait-il à savoir adopter la bonne posture au bon moment ?*

*C'est du moins ce qu'a démontré notre nouveau Président de la République en gagnant contre toute attente les élections présidentielles et se dotant dans la foulée d'une large majorité parlementaire. Nous ne pouvons que souhaiter un franc succès à cette mandature, même si la réalité risque d'être rude. Notre pays est difficile à réformer et a cependant besoin de réformes.*

*Nos gouvernants maîtriseront-ils l'art de relancer notre pays, l'Europe et les échanges internationaux ?*

*Il est clair que la réussite passera par un effort de tous; ainsi, pour réussir ces réformes, il faudra maîtriser l'art de conjuguer justice et paix sociale. On ne peut pas toujours demander plus aux plus faibles. Alors qui paiera ?*

*Notre Président maîtrisera-t-il également longtemps l'art de gouverner avec des ministres issus de partis différents ou venus de la société civile ? La démarche paraît séduisante et nouvelle, c'est pourtant une pratique que beaucoup de conseillers municipaux de nos villes et surtout de nos villages expérimentent depuis toujours en se mettant au service de la population avec des couleurs politiques différentes.*

*Malheureusement, pour les petites communes, la difficulté vient de ce qu'on n'est plus dans cet usage, mais trop souvent dans l'encadrement croissant de l'État qui ne laisse plus aux élus locaux le choix des orientations qu'ils souhaiteraient prendre. Ce qui n'empêche pas qu'ils doivent faire face aux contraintes légales et financières qu'on leur impose.*

*L'obligation nous est faite de nous regrouper en Communautés de Communes avec une foule d'ajustements incessants, pratiques et financiers, que cela nécessite.*

*L'instruction des demandes de passeports et de cartes d'identités nous est retirée, alourdie d'un préavis très court, sans que nous ayons notre mot à dire.*

*Une pression toujours plus grande s'exerce sur nos documents d'urbanisme...*

*Pour la gestion de nos communes, le pire serait la réforme de la Taxe d'Habitation annoncée sachant que la suppression de la Taxe Professionnelle a déjà été difficile à assumer pour les collectivités locales.*

*La liste pourrait s'allonger encore mais au bout de la chaîne, c'est vous, les administrés qui supportez les conséquences de tous ces changements vous éloignant des services publics, mais c'est aussi le personnel communal dont la tâche se complique et ce sont également les élus dont le pouvoir de décision s'amenuise.*

*Élus de petites communes, nous aimerions nous mettre en marche vers un service de plus grande proximité, et nous aimerions bien sûr qu'on nous laisse les moyens et le choix de décider nous-mêmes des dossiers locaux. Les réformes qui nous attendent iront-elles dans le sens que nous souhaitons ? Dans tous les cas soyez assurés que nous exercerons au mieux les attributions qui nous seront données.*

*Bonnes fêtes de Maslacq à tous,*

Georges TROUILHÉT  
Maire de MASLACQ





## DJG pour le schéma d'entretien du gave de Pau

(séance 16/02/2017)

Le Syndicat intercommunal du Gave de PAU, auquel la commune est affiliée, soumet à l'enquête publique le dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour le schéma d'entretien du Gave de PAU (64) qui lui permettra d'intervenir sur le Gave de PAU.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre connaissance des pièces et d'approuver la Déclaration d'Intérêt Général pour le schéma d'entretien pluriannuel du Gave de PAU soumis à l'enquête publique par le Syndicat Intercommunal du Gave de PAU.

**Vote : Pour = Unanimité**



## Maintenance des radars pédagogiques

(séance 14/04/2017)



Nous avons acquis deux radars pédagogiques dont la garantie arrive à échéance le 14 décembre 2017, on nous propose un contrat de service :

- ◇ Réparation du produit en atelier , pièces, main d'œuvre et port
- ◇ Traitement prioritaire de l'appareil en cas de retour
- ◇ Mise à jour gratuite des logiciels
- ◇ Assistance téléphonique

Si nous acceptons avant la date de fin de garantie, on nous applique un tarif préférentiel de 199 € HT/an soit 23% de remise.

Le Conseil Municipal a décidé :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer le devis et les documents liés à ce nouveau contrat.
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017

**Vote : Pour = Unanimité**



## Groupement pour l'achat d'électricité 2018-2019

(séance 16/02/2017)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence .

Pour peser dans le marché de l'électricité, les syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine négocient avec les fournisseurs et permettent ainsi à leurs communes adhérentes de bénéficier de tarifs attractifs.

Le contrat précédemment signé arrive à échéance au 31/12/2017. Les syndicats d'énergie de la Nouvelle Aquitaine ont prévu le lancement d'un nouveau marché d'achat d'électricité de 2 ans, pour tous les bâtiments et points de comptage éclairage public. L'objectif est d'obtenir des prix toujours aussi performants, que lors de la dernière consultation.

Le SDEPA nous propose de le rejoindre pour un achat sécurisé avec des prestations de qualité.

**Vote : Pour = Unanimité**



## Conseil en Énergie Partagé

(séance 16/02/2017)

Dans le contexte d'augmentation des coûts énergétiques, le syndicat s'engage auprès des collectivités pour les aider à maîtriser leur consommation et diminuer leur impact environnemental. Dans ce but, le SDEPA propose à ses adhérents un conseil en énergie en mettant à leur disposition un conseiller énergie en temps partagé.

Le SDEPA nous propose d'adhérer à ce service.

Le coût de l'adhésion pour les communes de moins de 2 000 habitants est de 0,25 €/habitant et par an pour trois ans.

Il est demandé au Conseil Municipal

- ◇ De se prononcer pour l'adhésion au CEP
- ◇ D'autoriser le Maire à signer la convention
- ◇ De prévoir les crédits au Budget 2017.

**Vote : Contre = Unanimité : Le Conseil n'a pas de besoin, et pourra adhérer si nécessaire dans le futur.**



Commune de  
**LAGOR**

## Phase d'arrêt du PLU

(séance 16/02/2017)

La commune de Lagor, par délibération du 07/12/2016 a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. La loi prévoit la consultation des communes riveraines Il convient donc d'émettre un avis sur ce projet.

◇ Après consultation du dossier,  
◇ Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Vote : Abstention Jitou Laffargue  
Pour, le reste de l'Assemblée**



## Participation au Budget assainissement collectif

(séance 16/02/2017)

syndicat  
intercommunal  
**GAVE & BAÏSE**  
eau & assainissement

Le Syndicat Gave et Baïse exerce la compétence « Assainissement collectif ». Sur les 32 communes adhérentes pour la compétence obligatoire "Eau potable", 13 dont Maslacq adhèrent pour cette compétence optionnelle.

Le Syndicat doit réaliser un programme pluriannuel de mise en conformité de son réseau pour un montant d'investissements annuel très important, (de l'ordre de 600 000 € HT). De plus, en raison du caractère rural des 13 communes (nombre d'abonnés peu élevé et linéaire de canalisation important), la recette provenant des redevances est faible au regard des investissements à réaliser et l'endettement déjà conséquent.

Le coût moyen du service assainissement collectif pour les usagers est parmi les plus élevés du département (2,60 € TTC /m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>). Pour atteindre un montant de recettes permettant le financement des travaux sans participation des communes, il conviendrait d'augmenter la redevance de plus de 25%, portant le coût du service à près de 3,20 € TTC/m<sup>3</sup>.

Le Code des Collectivités Territoriales autorise les communes à participer au financement d'un Service Public Industriel et Commercial géré par un Syndicat "Lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et du nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs".

Monsieur le Maire propose, conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEA Gave et Baïse du 9/12/2016, la mise en œuvre de cette dérogation pour l'exercice 2017. Les 13 communes adhérentes au Syndicat pour l'assainissement collectif pourraient contribuer à hauteur des montants détaillés ci-dessous, obtenus en tenant compte du potentiel fiscal de chaque commune :

PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2017		
Commune	Taux	Montant HT
ABIDOS	10,0%	10 317,44 €
ABOS	5,0%	5 160,31 €
ARBUS	6,3%	6 517,45 €
ARTIGUELOUVE	7,6%	7 874,59 €
BIRON	5,1%	5 250,79 €
LACQ-AUDÉJOS	15,2%	15 655,51 €
LAGOR	7,5%	7 784,11 €
LAROIN	5,9%	6 065,07 €
MASLACQ	5,1%	5 250,79 €
OS-MARSILLON	8,2%	8 417,44 €
PARDIES	13,9%	14 298,37 €
TARSACQ	3,2%	3 350,80 €
NOGUÈRES	7,1%	7 289,09 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ◆ De fixer, pour l'exercice 2017, la participation des 13 communes selon le tableau ci-contre.
- ◆ De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Gave et Baïse.
- ◆ De préciser que le recouvrement des sommes correspondantes par le Syndicat se fera en deux acomptes de 50%.

**Vote : Pour = Unanimité**

AXA

## Contrat 2017 et encaissement de chèques

(séance 13/12/2016)

Nous avons revu les termes du contrat d'assurance de biens, responsabilités et frais annexes pour l'ensemble des bâtiments communaux et dommages électriques y compris le matériel informatique de la commune et de l'école.

Le contrat nous est proposé à 7 890,51 €, avec une baisse de 4 555,12 € par rapport à l'échéance précédente due à 2 raisons :

- ◆ Une moindre sinistralité pour notre commune du fait de la mise en place de la surveillance vidéo.
- ◆ La volonté d'AXA de se développer sur les petites communes.

La facture ayant été acquittée avant la visite de notre assureur, il convient d'encaisser le chèque de remboursement du trop perçu pour un montant de 4 555,12 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire

- ✓ À signer le nouveau contrat
- ✓ À encaisser le chèque.

**Vote : Pour = Unanimité**



## Convention cantine (séance 16/02/2017)

Le lycée Molière vient de nous faire parvenir pour signature, la convention de partenariat entre la Région Nouvelle Aquitaine et le lycée Molière. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'organisation pour l'année 2017/2018 du service de restauration à partir de la cuisine centrale du Lycée Molière au bénéfice de l'école publique

Le prix du repas est de 3,15 € et reste inchangé depuis la précédente convention.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**Vote : Pour = Unanimité**



## Opposition au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

(séance 16/02/2017)

### Le saviez-vous ?

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau (ALUR) du 24/03/2014, prévoit que la Communauté de Communes devienne compétente en matière de PLU trois ans après la publication de la loi, sauf si dans les trois mois précédant cette date les communes s'opposent à ce transfert de compétence.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace. Les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. S'appuyant sur une réflexion d'ensemble mettant en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUI) constitue un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable. Pour que sa mise en place soit une réussite, il doit être accepté par la population et par les élus. Un travail de pédagogie, une politique d'urbanisme avec des objectifs clairs doivent donc être mis en place au préalable par l'Intercommunalité.

Sur le territoire de la CCLO les conséquences en termes de perte de surfaces constructibles vont être très importantes et la façon de penser l'urbanisme des communes va être complètement modifié.

Considérant que :

- ◆ Le PLUI n'a pas fait l'objet d'une préparation suffisante, envers les élus et la population,
- ◆ La charte de gouvernance concernant l'élaboration du PLUI et les modalités de collaboration entre la CCLO et les communes qui doivent être préalablement définies, ne le sont pas,
- ◆ Les avantages dus au transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité sont caducs par manque d'anticipation,
- ◆ Aucun objectif clair sur l'urbanisme intercommunal n'a été présenté,
- ◆ Toutes les communes de la CCLO ayant fait le choix de mettre à jour leurs documents d'urbanisme pour organiser leur territoire, n'ont pas pu finir ce travail.

Il est demandé au Conseil Municipal, :

- ◇ D'estimer que dans ce contexte et à ce jour, le transfert de compétence de PLU n'est pas opportun.
- ◇ De s'opposer au transfert automatique de compétence en matière de PLU, à compter du 27 mars 2017 à la CCLO.
- ◇ D'autoriser le Maire à transmettre cette délibération à la CCLO

**Vote : Pour refuser le transfert de compétences = Unanimité**



## Convention avec « À Tout Service » (séance 16/02/2017)

Cette association a pour objectif d'aider des gens en situation précaire et qui ont des difficultés à retrouver un emploi stable en leur fournissant des emplois de courte durée.

Ces prestations peuvent être ponctuelles, le coût horaire pour les communes est de 20,30 €/heure.

Mme Audrey MASSETAT-LARRERE Coordinatrice Insertion Développement a rencontré Christian COUTURIER à la Mairie où elle est venue présenter son association dont le siège est à Monein.

Elle propose à la commune la signature d'une convention permettant l'utilisation de ses services pour des tâches ponctuelles

**Vote : Pour = Unanimité**



AGENCE POSTALE COMMUNALE

## Agence Postale : Renouvellement du contrat d'un Agent

(séance 16/02/2017)

La commune a signé une convention avec la poste pour assurer le fonctionnement de l'Agence postale. Le contrat de travail d'un des agents, établi pour trois ans, prend fin le 04/05/2017.

Après avoir eu un entretien avec l'agent, il s'avère qu'elle souhaite renouveler son contrat.

Tous les renseignements nécessaires seront demandés auprès du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques pour établir ce contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ◆ D'autoriser le Maire à renouveler ce contrat de travail et de signer tous les documents y afférant.
- ◆ De prévoir les crédits suffisants au budget 2017.

**Vote : Pour = Unanimité**



## Motion contre le transfert des Cartes d'Identité

(séance 14/04/2017)

Depuis le 13 mars 2017, les communes qui comme Maslacq ne sont pas équipées d'un dispositif de recueil des données n'ont plus la possibilité de délivrer les cartes d'Identité. Le Département ne comptera que 28 mairies équipées, **95% des communes seront donc exclues de l'instruction des CNI.**

- ◆ Les communes non équipées se voient totalement dessaisies de cette mission si importante.
- ◆ En contrepartie, ceci conduit à créer des « super Mairies », sans moyens humains ni financiers suffisants pour faire face à cette nouvelle mission.

**L'Association des Maires de France invite toutes les communes à adopter une motion repoussant la nouvelle organisation.**

*La commune Maslacq :*

- ✓ **DÉNONCE** le manque de concertation avec les élus locaux dans la mise en œuvre par l'État de ce dispositif
- ✓ **DÉPLORE** que les collectivités locales doivent supporter une décision unilatérale de l'État qui a de lourdes conséquences sur l'organisation de l'administration communale et sur la vie des citoyens.
- ✓ **DÉPLORE** le peu de moyens transférés aux communes qui héritent de la distribution des CNI avec une indemnisation largement inférieure aux charges nouvelles qui leur incombent.
- ✓ **FAIT PART** de ses vives craintes quant à ce dispositif accélérant la désertification rurale et créant une inégalité de traitement entre les concitoyens de zone rurale et urbaine.

*L'État, au travers de cette réforme, s'éloigne des collectivités et des citoyens et porte atteinte au symbole que représente la Mairie.*

*Les élus de la Commune de MASLACQ sont donc fermement opposés à ce projet.*

**Vote : Pour la motion = Unanimité**



## ea Contrat emploi d'avenir, recrutement

(séance 16/02/2017)

L'agent recruté en date du 17 mars 2016, dans le cadre d'un contrat d'aide à l'insertion vient de nous faire part de sa décision de quitter son emploi, ayant trouvé un travail à durée indéterminée à temps plein. Pour pouvoir satisfaire le travail effectué par cet agent, il conviendrait de procéder à l'embauche d'un nouveau contrat CAE, avec le même nombre d'heures (20 h/semaine).

Les conditions sont les suivantes :

Contrat de 12 mois pour 20 heures par semaine avec un taux de prise en charge de 52 % à 85 % selon le type de catégorie de recrutement.

*Il est demandé au Conseil Municipal de*

- ◆ *De se prononcer sur l'embauche d'un CAE.*
- ◆ *D'autoriser le Maire à signer ce contrat et tous les documents s'y afférant.*

*De prévoir les crédits suffisants au Budget 2017.*

**Vote : Pour = Unanimité**



## PCS : Réserve communale de sécurité

(séance 14/04/2017)

Dans le cadre du PCS, il est possible de créer une « Réserve Communale de Sécurité Civile », sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire. En cas de catastrophe sur le territoire de la commune, toute personne participant à titre bénévole à l'organisation des secours y sera inscrite et pourra ainsi être couverte en cas d'accident.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide la création d'une réserve communale de sécurité civile, pour apporter son concours au Maire en matière :

- ◆ D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- ◆ De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- ◆ D'appui logistique et de reprise des activités.

**Vote : Pour = Unanimité**



**Devis rampe d'arrosage** (séance du 16/02/2017)

Suite à la vente des trois lots Impasse Pinan, le fonctionnement de la rampe d'arrosage a créé des inquiétudes auprès des irrigants.

Une distance de sept mètres sépare les lots et la zone à irriguer. La CUMA de Maslacq s'étant réunie en Conseil d'Administration a jugé la modification de la rampe d'irrigation indispensable et a émis un vote favorable pour sa modification, sous condition d'une prise en charge par la commune.

La formule la plus adaptée et la moins coûteuse serait une coupure du canon automatique lors de la rotation de la rampe. Le Président de la CUMA nous a transmis le devis de la société OTECH 40 (2 195,84 € HT).

*Il est demandé au Conseil Municipal*

- ◆ D'étudier la participation intégrale.
- ◆ D'autoriser le Maire à signer.

*Vote : M. le Maire ne vote pas (son fils étant Président de l'Asa)*

*Abstention : Dominique Malherbe – Contre : Julien Foscos*

*Pour : Le reste de l'Assemblée*

**Bibliothèque : Changement d'ordinateur**

(séance 16/02/2017)

Pour assurer le bon fonctionnement du logiciel de bibliothèque du réseau, la CCLO nous a transmis des recommandations pour l'achat d'un ordinateur, et des équipements nécessaires. (L'actuel ordinateur est obsolète).

Le Conseil Départemental prévoit l'allocation d'une subvention pour l'acquisition de logiciels et de matériel informatique. Tous les lieux de lecture d'un réseau peuvent être aidés à partir de 4 h d'ouverture hebdomadaire.

Notre fournisseur NANO MICRO nous a établi un devis qui s'élève à 1 273,22 € TTC.

Il est demandé au Conseil :

- D'accepter le devis présenté
- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention

De prévoir les crédits suffisants au Budget 2017

*Vote : Pour = Unanimité*

**PLU simplifié, fin d'enquête publique** (séance 16/02/2017)

Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une approbation le 12/12/2010. Il est apparu nécessaire d'en modifier le règlement et le document graphique pour :

- ◆ Se mettre en conformité avec la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR.
- ◆ Assouplir les dispositions architecturales s'imposant aux annexes et aux extensions.
- ◆ Permettre la création d'une activité de camping en limite de la zone Ua, par la création d'un secteur spécifique Uac

La mise à disposition du public s'est déroulée du 7/11/2016 au 8/12/2016 inclus.

**Observations**

- ◆ Des personnes publiques associées : Néant
- ◆ Du public : Néant

*Au regard du bilan de la mise à disposition, de l'enquête publique, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la modification simplifiée n° 1 du PLU telle que présentée.*

*Vote : Pour = Unanimité*



# Comptabilité communale 2016

(Séance du 14/04/2017)

## Compte Administratif 2016



Il s'agit du résultat de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2016. Il est présenté par chapitre

COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		191 308,41		124 487,00		315 795,41
Opérations de l'exercice	531 471,04	580 622,00	69 843,85	65 443,79	601 314,89	646 065,79
<b>TOTAUX</b>	<b>531 471,04</b>	<b>771 930,41</b>	<b>69 843,85</b>	<b>189 930,79</b>	<b>601 314,89</b>	<b>961 861,20</b>
Résultats de clôture		240 459,37		120 086,94		<b>360 546,31</b>
Restes à réaliser			81 839,98		81 839,98	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>278 706,33</b>

Le résultat du Compte Administratif est de 360 546,31 € sans les restes à réaliser et de 278 706,33 € avec les restes à réaliser, ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2016.

*Avant le vote, M. le Maire se retire et passe la Présidence à Christian COUTURIER 1<sup>er</sup> Adjoint*

*Vote : Pour = Unanimité*

## Compte de Gestion 2016

Il s'agit de la comptabilité tenue par le Receveur en parallèle de celle tenue par le Maire.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Son résultat est identique à celui du Compte Administratif comme il se doit.

*Vote : Pour = Unanimité*

## Affectation du résultat 2016

La Commission Budget Finances, Économie, propose d'affecter l'excédent de 2016 au BP 2017, de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement de 240 459,37 € en fonctionnement
- Excédent d'investissement de 120 086,94 € au compte R001 en investissement.

*Vote : Pour = Unanimité*

La comptabilité est très saine du fait

- ◆ Que Le Conseil a limité les investissements pour pouvoir mener à bien les deux grands objectifs qu'il s'est fixés :
  - ◇ L'Agenda d'accessibilité programmée des lieux publics aux handicapés
  - ◇ La modernisation de la salle socio-culturelle.
- ◆ Que la majorité des emprunts qui nous restent à rembourser sont couverts par des loyers

Malgré cela, compte tenu de la diminution de nos ressources, et de l'accroissement de nos charges, la mise en œuvre de ces deux projets nécessitera une optimisation parfaite des subventions.







## Fiscalité directe locale

(séance 14/04/2017)

### Évolution de nos bases

Les bases d'imposition des trois taxes directes locales nous ont été transmises par le Préfet, elles ont évolué

- Du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé par la loi des finances pour 2016 .
- Du fait des changements physiques (Nouvelles constructions).

Globalement les revalorisations sont les suivantes :

Taxe d'habitation :	<b>0,70 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	<b>1,59 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	<b>-0,05 %</b>



### Réduction du Taux de la Taxe d'Habitation

(séance 14/04/2017)

#### Changements liés à l'enlèvement des ordures ménagères

Avant 2012 La Communauté de Communes de Lagor prélevait une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En 2012, lors de la fusion avec la Communauté de Lacq qui n'appliquait pas la TOEM, la Taxe avait dû être répercutée sur le Budget Communal par une augmentation du taux de la Taxe d'Habitation de 13,32 % à 18,15 %.

La Communauté des Communes de Lacq Orthez, dans un souci de transparence a décidé de rétablir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la Commission Budget Finances Commerce propose de revenir au taux initial de 13,32 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter les trois taux tels que ci-dessous :

	Bases d'impositions prévisionnelles 2017	Taux votés	Produit attendu
<b>Taxe d'habitation</b>	1 058 000	<b>13,32 %</b> = à celui de 2012	140 925
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	789 700	<b>12,39 %</b> = à celui de 2016	97 844
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	38 600	<b>38,59 %</b> = à celui de 2016	14 986
		<b>Total</b>	<b>253 665</b>


**Vote :** Contre = Julien Fscos qui préférerait ne pas répercuter l'augmentation des ordures ménagères intervenue à la Communauté de Communes entre 2012 et 2016, et propose de fixer le taux à 12,01% pour éviter aux nombreux ménages dont les ressources sont réduites une augmentation de charges fiscales entre 2012 et 2016 (si minime soit elle).


Pour = le reste de l'Assemblée sachant que

- ♦ Nos charges vont augmenter avec les projets en cours
- ♦ Les dotations continuent à diminuer
- ♦ Nos taux sont stables depuis de nombreuses années
- ♦ Le taux moyen de la Taxe d'Habitation en Nouvelle Aquitaine est de 20% pour les communes entre 500 et 1 000 habitants.



## Subventions aux associations 2017 (séance 14/04/2017)

MASLACQ Associations	Montant				 <b>VOTE</b>
	2014	2015	2016	2017	
Comité des Fêtes	1 500	1 500	1 625	1 625	Unanimité Julien ESCOS concerné ne prend pas part au vote
Copains du Bord	700	500	250	250	Unanimité Julien ESCOS concerné ne prend pas part au vote
École de musique	1 400	1 500	1 500	1 500	Unanimité
Esprit jardin					Pas de demande
Étoile Sportive	1 725	1 725	1 600	1 600	Unanimité
Gym entretien					Pas de demande
K'dance	300				Pas de demande
La vie au village					Pas de demande
L'Amassade	275	275	275	275	Unanimité
Lous de Bacchus			400		Pas de demande
MicroClub					Pas de demande
OCCE (Caisse des écoles)	229	229	229	229	Unanimité
Pè de Gat					Pas de demande
Pelotari					Pas de demande
Pétanque	0	500	500	500	Unanimité
Randonneurs					Pas de demande
Sté de chasse	200	0	250	250	Unanimité
Sté d'éducation populaire					Pas de demande
Tennis					Pas de demande
<b>TOTAL</b>	<b>6329</b>	<b>6329</b>	<b>6579</b>	<b>6 229</b>	

Associations Extérieures	Montant				 <b>VOTE</b>
	2014	2015	2016	2017	
A.P.A.H.M.	100	100	100	100	Unanimité
Alliance Vie	60	60	60	60	Unanimité
APP Baise	107	107	107	107	Unanimité Julien ESCOS concerné ne prend pas part au vote
Comice Agricole	60	60	60	60	Unanimité
Croix Rouge	107	107	107	107	Unanimité
FNACA	60	60	60	60	Unanimité
Prévention Routière	31	31	31	31	Unanimité
Mémoire Canton Lagor	152	152	152	152	Unanimité
Pau Béam Handisport	46	46	46	46	Unanimité
S.O.S. Amitié Pau	31	31	31	31	Unanimité
Secours Catholique	92	92	92	92	Unanimité
Secours Populaire	92	92	92	92	Unanimité
Service de soins infirmiers à domicile	170	170	170	170	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>1108</b>	<b>1108</b>	<b>1108</b>	<b>1 108</b>	





## Subventions 2017 liées aux écoles (Séance du 14/04/2017)

Il est proposé une augmentation des forfaits par élève de 0,20 % correspondant au taux d'inflation en 2016.



### Contrat d'association de l'École Jeanne d'Arc (Pour info)

Le Conseil Municipal est informé que conformément à la convention qui lie l'école à la commune, une somme a été inscrite pour son fonctionnement à l'Article 6558, "Autres dépenses obligatoires" au Budget Primitif 2017

17 élèves en relèvent soit  $17 \times 239,21 \text{ €} = 4\,066,57 \text{ €}$

### Subventions aux écoles

Le forfait passe de 70,74 € à 70,88 €

Caisse des Écoles : 5 316,00 € (75 élèves relèvent de la subvention)  
O.G.E.C. (École Jeanne d'Arc) : 238,52 € (4 élèves dans la classe enfantine)



Vote : Pour-Unanimité



### Sortie scolaire classe maternelle (Séance du 31/03/2017)

- ♦ 29 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle.
- ♦ Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17,31 € par élève  
Soit une subvention à la Caisse des Écoles de : 501,99 €

Vote : Pour-Unanimité

### Subvention pédagogique

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école privée en a bénéficié en 2016.

- L'école publique sort donc en 2017.

Il faut prévoir la somme correspondante sur cet exercice.

- 47,63 € / élève pour 46 élèves soit 2 191,21 €

Vote : Pour-Unanimité



### Subvention Bibliothèque Municipale

La Commission des Budget, Finances, Économie propose d'attribuer :

- 1 000,00 € pour l'achat de livres
- 500,00 € pour l'achat de petites fournitures.
- Elle pense également qu'un crédit de 500,00 € pourrait être réservé en "Fêtes et cérémonies" sur les crédits inscrits au Budget Communal. Ce crédit comprendrait toutes les manifestations qu'il s'agisse de vernissages, d'animations internes...
- Aucun crédit non utilisé, ne pourra être reporté, ni transféré à une autre utilisation.

Vote : Pour-Unanimité

### Subventions diverses

Il s'agit d'une somme provisionnée pour faire face à des demandes inattendues en cours d'exercice.

Il est proposé d'en arrêter le montant à 1 200,00 €, étant rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sans qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil Municipal.



Vote : Pour-Unanimité



## Synthèse du Budget 2017 (séance 14/02/2017)

### Section Fonctionnement

RECETTES		
Chap. 70	Vente de produits	14 992,00
Chap. 73	Impôts et Taxes	307 442,00
Chap. 74	Dotations et subventions	98 373,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	45 000,00
Chap. 76	Produits financiers	10,00
Chap. 77	Produits exceptionnels	15 000,00
Chap. 013	Atténuation de charges	41 000,00
R 002	Excédent reporté	240 459,37
<b>TOTAL</b>		<b>762 276,37</b>

DÉPENSES		
Chap. 011	Charges à caractère général	218 967,35
Chap. 012	Charges de personnel	253 450,00
Chap. 014	Atténuation de produit	7 000,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	89 974,47
Chap. 66	Charges financières	3 647,55
Chap. 67	Charges exceptionnelles	5 000,00
Chap. 68	Amortissements	626,00
Chap. 022	Dépenses imprévues	5 000,00
Chap. 023	Virement à l'investissement	178 610,90
<b>TOTAL</b>		<b>762 276,37</b>

### Section Investissements

RECETTES		
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	42 586,00
Chap. 28	Amortissements des immobilisations	626,00
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	178 610,90
R 001	Solde d'exécution positif reporté	120 086,94
<b>TOTAL</b>		<b>341 909,84</b>

DÉPENSES		
Chap. 13	Subventions d'investissement	3 400,00
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	2 635,01
Chap. 016	Emprunts	22 000,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	8 887,21
Total opérations d'équipement		304 987,62
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>341 909,84</b>

*Vote : Contre = Julien Escos, qui aurait souhaité une baisse supérieure de la Taxe d'habitation  
Est d'accord avec le reste du Budget  
Pour = Le reste de l'Assemblée*

### Quelques commentaires sur le Budget

Ce Budget en ce qui concerne le fonctionnement est dans la continuité des Budgets précédents, il faut remarquer que

- La baisse des dotations continue (- 10 000 €), elle est moins sévère que celle des villes mais conjuguée à des charges croissantes, elle diminue significativement nos marges de manœuvre.
- La baisse de Taxe d'Habitation est compensée par une réduction des charges et un accroissement des atténuations de charges versées par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.
- Les charges de personnel élevées sont partiellement compensées par des prises en charge qui concernent les contrats aidés (Poste, école publique et services techniques).
- Le résultat reporté important est le fruit de la préparation menée par le Conseil, des investissements lourds à venir. Malgré cela, le poids des projets (Accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées et modernisation de la salle socio-culturelle) nécessitera une optimisation parfaite des financements pour éviter ou limiter les hausses d'impôts.

Géomètre – Expert  
Conception / Maîtrise d'Oeuvre  
**CLAUDE VIGNASSE**  
30 Rue SAINT GILLES  
B.P. 20001 64000 ORTHEZ Cedex  
05 59 69 00 56

### Devis géomètre (chemin du Tuc) (séance 14/04/2017)

Lors d'une réunion voirie, a été évoqué l'élargissement du chemin du Tuc, afin que les camions puissent l'emprunter et y manœuvrer plus facilement. Le propriétaire des terrains longeant cette Voie Communale a proposé de céder pour l'euro symbolique le terrain nécessaire à la réalisation de cet élargissement. Des contacts ont été pris avec Monsieur VIGNASSE Géomètre à Orthez

Le devis est de 780 € HT soit 936 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ d'autoriser le Maire à signer le devis et tous documents rattachés à cet ouvrage
- ✓ de prévoir les crédits nécessaires au budget 2017

*Vote : Pour = Unanimité*





**Dominique MALHERBE**

• **Fête patronale**

Les membres du Comité des Fêtes qui n'ont pas démissionné se concertent avec des associations pour proposer un programme de Fêtes 2017.



**Titou LAFFARGUE**

• **Église.**

Les Toilettes de l'église fuient à plusieurs endroits  
*Il lui est répondu qu'une intervention va être demandée à José HERNANDEZ*



**Alain de LAPPARENT**

• **Site Internet communal.**

Nous avons demandé une modification du blason figurant en page d'accueil, pour que ce soit une version colorisée qui soit affichée et nous avons ajouté la mention « Votre étape sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle », pour les pèlerins.

• **Espace jeux de l'école.**

L'aire de jeu de l'école publique doit ouvrir lors des vacances scolaires.

• **Syndicat de Lagor**

*L'horizon s'éclaircit pour la vente du terrain, qui devait accueillir la maison de retraite.*

- ◆ Un acheteur s'est fait connaître mais à un prix réduit (50 000 € soit 6,49 €/ m<sup>2</sup>).
- ◆ La commune de Lagor est en mesure de l'acheter à un prix qui permette au Syndicat de rembourser le prêt de la Caisse d'Épargne 183 K€ et les pénalités de remboursement anticipé 70 K€ (à renégocier) sans avoir à demander de participation aux communes.
- ◆ Le Syndicat va approfondir le sujet avec l'éventualité,
  - ✓ De vendre à M. Tomassi la surface pour laquelle on le fait attendre depuis 5 ans
  - ✓ D'éventuellement vendre une partie au nouvel acheteur en négociant le prix
  - ✓ Si comme c'est probable la négociation s'avère impossible, vendre à la commune de Lagor et solder le prêt.

*M. Dubreuil lors de la même réunion a indiqué qu'à son avis la survie de nos communes passe par la création de communes nouvelles et suggéré que nos communes aient une réflexion sur l'opportunité d'en créer une ayant le contour de l'ancienne CC de Lagor.*



**Jacqueline MINJOU**

• **CCAS**

- ◇ Le Département pousse les petites structures comme le CCAS de Maslacq à s'associer.
- ◇ Le regroupement de structures publiques et associatives pose des problèmes juridiques qui ne sont pas maîtrisés.
- ◇ Nous encourageons le personnel du CCAS à suivre des formations pour pouvoir s'adapter plus facilement aux changements qui interviendront inévitablement dans les années à venir.



**Jean NAULÉ**

• **AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).**

Notre dossier a été égaré à la Préfecture, il a fallu le renvoyer, il va être examiné le mardi 22/02/17

• **Voirie**

Réunion de la commission le 27/02 à 20h :

- ✓ Devis chemins ruraux.:
- ✓ Rond point



**Michel GRIGT**

• **Épicerie**

Michel ayant appris que Monsieur MAREST veut vendre son fonds de commerce pose la question du loyer de sa réduction ou de sa suppression.

Il lui est répondu

- ◆ *Que le loyer est relativement réduit par rapport à la nature du bâtiment et qu'il serait imprudent pour le futur d'en modifier le montant.*
- ◆ *Le fond du problème vient de l'évolution des modes de consommation. De ce fait, il n'est pas impossible que la commune intervienne ponctuellement pour alléger les charges, mais si elle le fait, ce serait plutôt sous la forme d'une subvention, comme c'est déjà le cas avec le matériel dont nous assumons les charges.*
- ◆ *La difficulté actuelle vient de son activité de traiteur qui pour se développer demande un temps qu'il ne peut pas dégager du fait de son travail à l'épicerie (qui elle n'est pas assez rentable pour lui permettre de vivre).*
- ◆ *Il est proposé une concertation avec Monsieur MAREST puis son éventuel successeur.*



## (14-06) AG Mémoire du canton de Lagor et des Vallées

C'est en présence de nombreux élus et d'adhérents que s'est déroulée cette AG. Le Président Jean OUERDANNE a souhaité la bienvenue aux personnes présentes, remercié les élus pour les subventions puis donné la parole à André ARRIAU.

L'association compte plus de 200 adhérents à travers le monde dont 38 nouveaux en 2016



© JC Vignasse

Ont été abordés,

- Le Bulletin N° 14 expliquant le rôle des jurats (équivalents des conseillers municipaux actuels)
- Des idées pour le Bulletin 2018 : Étudier la nature des gens qui venaient s'installer dans les villages et s'intéresser à l'émigration pour retracer la vie des 300 000 ancêtres partis en Amérique dont 100 000 n'ont plus donné signe de vie à leurs familles
- La richesse des registres paroissiaux et notariés et leur utilité pour connaître les modes de vie.

Après le bilan financier (+ 2 456 €) présenté par Jean François BARTHET et l'histoire des barbiers chirurgiens contée par Michel SENDIQUE, le verre de l'amitié offert par la municipalité de LAGOR a clôturé la réunion.



## (09-04) Un maslacquais Court à Paris !

Cette année, le village de Maslacq était représenté au marathon de Paris

Robert (64 ans) a participé dans la catégorie des vétérans 3 et bouclé les



42,195 Kms en 4 heures et 3 minutes, bien sûr loin derrière les spécialistes, mais très heureux d'être arrivé dans le 1<sup>er</sup> quart de sa catégorie et vous a envoyé le bonjour depuis cette compétition mythique : « *Adishatz des Champs-Élysées* ».



© JC Vignasse



## (02-06) AG de la « maslacquoise »

L'Association Communale de chasse Agréée « la maslacquoise » a pour objet de favoriser le développement du gibier, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'éducation cynégétique de ses membres.

Une trentaine de chasseurs et quelques propriétaires, ont assisté à l'AG

### ◆ Bilan d'activités 2016

- ◇ Repas annuel (140 convives), repas d'ouverture et repas offert aux propriétaires,
- ◇ Gratifieria (Téléthon), Tour de Nouste (handicapés de l'APAHM)
- ◇ Vente de sauce aux particuliers
- ◇ Prises en chevreuils (29 dont 16 à l'affût ou à l'approche)
- ◇ 3 battues organisées et 5 sangliers capturés
- ◇ Comptage nocturne : 77 chevreuils, 13 lièvres, 6 renards, 1 fouine, 142 corneilles et 42 ragondins...

◆ Bilan financier (solde positif de 277,94 €)

### ◆ Activités à venir

- ◇ Ouverture générale le 10 septembre,
- ◇ Pour la caille sur Arrêté Préfectoral,
- ◇ Faisan, perdreau et lapin sont ouverts mercredi samedi dimanche et jours fériés,
- ◇ La chasse au lièvre débutera le 25 novembre en chasse organisée et plan de chasse avec 4 prises.
- ◇ Les dates de lâchers paraîtront dans la presse.
- ◇ La chasse sur la plaine des Verges sera autorisée le 10/09, le 26/11 et 17/12
- ◇ Il y a 19 postes de chasse à la palombe sur Maslacq

### ◆ Permanences pour la vente de carte 2017/2018

- ◇ Le 11/08 et le 25/08 et le 08/09 17 à 19h00 au local de la chasse.

◆ Repas annuel : Samedi 18/11 à 20h00





## Mardi gras à l'Amassade

Fidèle à la coutume, l'Amassade à l'initiative de son Président René DASSAIN, a convié ses adhérents, mardi 28 février 2017 pour la traditionnelle dégustation des beignets du mardi gras.

Pensant au proverbe "Mardi gras sous la pluie, l'hiver s'enfuit", malgré les averses et les bourrasques, une quarantaine de convives se sont retrouvés avec plaisir à la salle socioculturelle où ils ont dégusté avec gourmandise les beignets et les merveilles préparés par Claudine QUENOT, cuisinière attitrée de l'association.

## Boule maslacquaise

Le club local de pétanque « La boule maslacquaise » a lancé son activité 2017 fin mars.



- ◆ Les entrainements ont repris le 31 mars,
  - ◇ le vendredi
  - ◇ à partir de 19h00
  - ◇ au local de pétanque.
- ◆ Les cartes sont en vente au local.

- ◆ Un concours est organisé à l'occasion des Fêtes
  - ◇ Vendredi 23 juin
  - ◇ Au stade
  - ◇ Avec buvette et restauration
  - ◇ De nombreux lots sont prévus
  - ◇ Inscription 18h30 (8€)



## Repas du chevreuil

L'Association Communale de Chasse invite chaque année l'Amassade à une dégustation de chevreuil



Plus de quarante convives des communes de Maslacq, Castetner, Sarpourenx, Laà-Mondrans et Labastide-Cézéracq, ont participé à l'excellent repas offert à l'Amassade par les chasseurs.

### Potage et civet étaient au menu

- ✓ Le potage et le civet ont été préparés par Claudine Quenot et son équipe.
- ✓ Quant aux grillades, spécialité des chasseurs, Georges et André étaient de service, épaulés par Jean.

*Claudine Quenot cuisinant le civet*



C'est en présence de la majorité des adhérents que Jeanine LASSAUBE, Présidente a animé son Assemblée Générale le 8 décembre.

Le club compte 117 adhérents.

Le prix de l'adhésion a été fixé à 20 €/personne

#### Manifestations organisées en 2016 :

- ◆ Pique-nique de juillet sur la côte
- ◆ Sortie organisée par la CCLO à Doazon.

Record d'assiduité : 21 sorties.

Bilan financier

Il est présenté par la trésorière Maïté PLAA.



### (08-12) AG des randonneurs



#### Sorties 2017

- ◆ Sorties de printemps du 2 mars jusqu'au 13 juillet 2017
- ◆ Sorties d'automne du 7 septembre au 14 décembre, (Jour de l'AG)

#### Composition du Bureau

- ◆ Jeanine LASSAUBE, Présidente
- ◆ Gilbert LAFITTE et Francis LUQUET, Vice-Présidents
- ◆ Georges FRÉCHOU Secrétaire ;

- ◆ Monique CHARLES Secrétaire Adjointe
- ◆ Maïté PLAA Trésorière
- ◆ Jean POLTORAK Trésorier Adjoint.

Un apéritif d'honneur suivi d'un repas a clôturé cette fin de saison.

### Contes du bout des doigts

(02-2017)



Le pôle lecture propose régulièrement aux bénévoles des bibliothèques municipales, des animations destinées aux petits, pour leur donner le goût de la lecture. Il est fait appel à des comédiens confirmés présentant des spectacles de qualité.

Pour cette 3<sup>e</sup> représentation de l'année, il y avait moins de monde encore une fois. Ne nous étonnons pas si la CCLO arrête un jour de proposer ces spectacles à Maslacq !



Les Compagnons de Pierre Ménard, une équipe de trois comédiens talentueux était accueillie salle Ménat, pour présenter au jeune public :

« La sorcière du Placard aux Balais » dont le texte est extrait des « Contes de la rue Broca » de Pierre GRIPARI.

Le dispositif scénique était d'une grande sobriété : Deux lecteurs étaient placés sur le côté, derrière un pupitre, tandis qu'au centre une comédienne illustrait le conte dans une gestuelle fascinante oscillant entre la langue des signes et le mime. L'histoire de Monsieur Pierre aux prises avec une méchante sorcière a enchanté les enfants et les adultes qui étaient présents. Les narrateurs Isabelle FLORIDO, et Sylvain GUICHARD accompagnés de Sabrina DALLEAU à la langue des signes ont captivé leur public avant de le faire chanter sur l'air de « Sorcière ! Sorcière ! ».



### (11-06) Fête de l'École Jeanne d'Arc

Cette année, les familles de l'école Jeanne d'Arc se sont réunies autour d'une sardinade et d'une paëlla.

A cette occasion, les enfants ont présenté leur spectacle, des jeux en bois ont été mis à leur disposition et une tombola a été tirée.







© Jean Claude Vignasse

Chaude ambiance, les serviettes tournent !

## 30-04 Kermesse du relais de Maslacq



Ducourtiou ®

La kermesse annuelle du relais de Maslacq de Saint Jean Baptiste des Rivières a eu lieu le 30 avril.

Malgré le mauvais temps, elle a rencontré un franc succès, réunissant environ 200 convives au repas.

- Dès 9h00 plusieurs bénévoles ont effectué une vente de pâtisseries au porte à porte dans les communes du relais.
- A 10h30 de nombreux paroissiens ont assisté à la messe célébrée en l'église St Jean Baptiste de Maslacq
- Puis un apéritif convivial a été servi salle socioculturelle
- A 13h00 tout le monde s'est réuni autour du très bon repas champêtre où

se sont conjugués les talents de l'équipe de bénévoles de la paroisse et de Claudine Quenot la cuisinière.

Les gagnantes des bourriches sont

- Maïté PLAA pour le jambon
- Dany BOY (comme en 2016) pour la poupée.

Les organisateurs remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont participé, en donnant de leur temps, en apportant des œufs, en faisant acte de présence... Merci aussi à Claudine et Patrick QUENOT, et à Jean ARROZES sans qui il serait difficile d'organiser la kermesse paroissiale de nos quatre communes.

## (12-05) L'Amassade à Cambo les Bains



© G Latourrèze

René DASSAIN, Président de l'Amassade, association des aînés de Maslacq, Sarpourenx et Castetner organise régulièrement des sorties culturelles et gastronomiques.

La dernière, le 12 mai, avait pour objectif la ville de Cambo les Bains avec la villa Arnaga, la chocolaterie musée Puyodebat et le restaurant "Le Mai Nuna"

La journée a commencé par la visite de la villa Arnaga de l'écrivain Edmond ROSTAND et de son magnifique jardin. La maison ressemble à une ferme typique du Pays basque, ce n'est qu'une apparence. Inspirée de la ferme de la région, elle est l'une des toutes premières créations d'un nouveau courant architectural : le style néo basque. A l'aube du XX° siècle, un nouveau courant d'architecture s'est développé en France pour adapter les besoins modernes et les progrès techniques aux styles régionaux. Arnaga en est un des premiers modèles. Inspirée des fermes basques du Labourd, elle reprend les éléments du bâti traditionnel qu'elle transforme pour former une riche demeure confortable et moderne.

À midi un excellent repas dans la tradition Basque servi au restaurant "Le Mai Nuna", a été apprécié par tous les convives. L'après-midi a été consacrée à la visite de la Chocolaterie-Musée ou Christophe PUYODEBAT a présenté et conté l'histoire du chocolat, de l'origine du chocolat aux grands crus, à travers une collection unique relative à l'univers du chocolat : Vieilles machines, moules, pierres à chocolat ... ou encore tasses à moustaches, tasses trembleuses ainsi que de nombreuses chocolatières... il a retracé la vie de ces hommes qui ont fait la renommée du chocolat basque. Et c'est avec plaisir qu'il a fait déguster aux aînés (gourmands) ses friandises aux saveurs différentes.

Tous ont apprécié cette belle journée festive et conviviale.





## AG des « Copains du bord »

Les copains du bord gèrent le lac de la plaine situé en bordure de l'aérodrome. Ils y organisent des concours de pêche, ainsi que d'autres activités : initiation à la pêche, repas, journée "plein-air" ...  
Pour les rejoindre, il suffit d'acheter une carte à l'année.



Une vingtaine d'adhérents se sont déplacés pour assister à l'Assemblée Générale des Copains du bord, le 17 février dernier, dans le local aimablement prêté par la « Boule maslacquaise ».

En préambule, le Président, Manuel GALLARDO, a excusé Georges TROUILHET, Maire de Maslacq, retenu par d'autres obligations, et Jean MARTIN, membre de l'association.

### Rapport d'activités 2016

Concours de pêche,  
Journée des adhérents  
Plusieurs lâchers de truites arc-en-ciel.

### Remerciements :

- ◆ À la municipalité,
- ◆ Aux chasseurs,
- ◆ À la boule maslacquaise
- ◆ Aux "Ailes Béarnaises"

et à toutes les personnes qui, de près ou de loin, œuvrent pour l'association.

### Planning 2017

Un tour d'horizon a été fait sur les diverses manifestations, qui seront organisées par l'association

- ◆ Ouverture du lac avec un lâcher début mars.
- ◆ Concours de pêche (avec repas), lors des fêtes patronales,
- ◆ Journée des adhérents en septembre ou octobre

### Renouvellement du bureau,

- ◆ Manuel GALLARDO a quitté la Présidence
- ◆ Julien ESCOS l'a remplacé.

### Bilan financier

Domingo DA SILVA, trésorier a présenté le rapport financier de l'année écoulée (avec un solde positif satisfaisant).

### Adhésions

Actuellement, l'association compte

- ◆ 15 enfants dont 10 de Maslacq,
- ◆ 42 adultes, dont 25 locaux.

Le prix des cartes passe à 13 € de façon à pouvoir réaliser des travaux d'entretien rendus nécessaires par le ravinement des berges du lac de la plaine.



## (19-03) Remise de médailles Algérie



La cérémonie du 55<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu en Algérie s'est déroulée le dimanche 19 mars 2017 devant le monument aux morts de Mourenx, organisée par le comité FNACA de Lagor - Mourenx.

Après la messe solennelle en l'église de Mourenx, direction le monument aux morts, dépôt de gerbes, minute de silence, Marseillaise, appel des récipiendaires pour la remise de médailles à trois anciens d'Algérie de la commune de Maslacq.

Joseph ARÈES, Edmond LAFON-BLON et Bernard BAREILLE ont été décorés de la médaille du Titre de Reconnaissance de la Nation pour leurs présences pendant la guerre d'Algérie.

Après cette cérémonie le verre de l'amitié a été offert en mairie par la municipalité de Mourenx.





## (05-17) Hommage des « Rocheux » à la famille MAUGOUBER

Fondée en 1899 par le sociologue Edmond DEMOLINS, l'École des Roches est une école privée et un internat mixte unique situé à VERNEUIL-SUR-AVRE en Normandie, qui met l'élève au centre de sa pédagogie. Cette école, pendant la seconde guerre mondiale, (de 1940 à 1950), a loué le château de MASLACQ (situé en zone libre) aux religieuses espagnoles qui en étaient propriétaires.

Pendant cette période, l'école a accueilli de grands noms tels que BÀO LONG prince héritier d'INDOCHINE et le fils du Pacha de MARAKECH par exemple .



Les anciens de l'école des Roches ont tenu à remercier la famille MAUGOUBER pour l'accueil très chaleureux réservé aux anciens élèves et à leurs familles lors d'une visite amicale qu'ils avaient réalisée à Maslacq en octobre 2012. Pour cela, Philippe de CALMET PUNTIS , Freddy TROUILHET et Michel GRIGT dont les parents avaient travaillé à l'époque à l'école des Roches, ont remis à Irène MAUGOUBER, une photo dédicacée où figurent de nombreux anciens élèves de cette prestigieuse institution lors de leur visite à MASLACQ il y a cinq ans.

## (05-05) Os Marsillon : Mieux vivre ensemble !



L'association Vivre Ensemble travaille depuis plus de trente ans pour que valides et handicapés partagent des moments de convivialité durant lesquels les différences s'effacent et ne reste que le plaisir d'être ensemble.

Le 25 mai, comme tous les jeudis de l'Ascension, s'est déroulée à Os Marsillon, la journée "Vivre Ensemble", moment privilégié d'échanges autour d'animations.

Durant cette belle journée de partage 620 personnes handicapées et 650 bénévoles se sont retrouvés derrière un bouquet d'animations portées par des associations locales:

- ◆ Balades en moto, trike ou en quad
- ◆ Pêche à la truite
- ◆ Foot, rugby et basket
- ◆ Apprentissage du karaté
- ◆ Initiation au tir à l'arc et à la sarbacane
- ◆ Visite du camion du Dakar
- ◆ Jeux de société
- ◆ Dégustation de crêpes...

*Si vous avez raté ce rendez-vous, hors du commun, cochez le jeudi de l'ascension 2018 sur votre agenda pour ne pas renouveler cette erreur l'an prochain!*



## (03-06) Le petit Nicolas à la bibliothèque

La Compagnie Étonnants Voyageurs a conduit le petit Nicolas à Maslacq. A priori, le petit Nicolas est un enfant comme les autres. Pourtant, le récit de ses aventures n'en finit pas de surprendre. L'écriture proche du langage oral, rehausse le comique des situations et on ne peut s'empêcher de rire lorsqu'on écoute le petit Nicolas raconter ses bêtises.



© Jean-louis Gamaury

## 19-05 AG du Comice agricole

C'est comme chaque année, en présence de nombreux Maires des communes du Bassin de Lacq, que s'est déroulée l'AG du Comice agricole de Lagor.

Marcelle BORDENAVE, secrétaire a présenté le bilan d'activité 2016, dont le voyage à Hastingues (Landes) avec 185 personnes.

Jean-Claude BAROUMES a présenté le prochain voyage, le 2 août à Hurdax, petit village espagnol à 5 km de Dancharria, avec visites guidées d'un moulin en activité, du cloître du XI<sup>ème</sup> siècle, repas et visite des grottes. Vu le coût des prestations des guides, le Conseil d'Administration a décidé de passer le prix de la journée à 30 €/personne. Le départ de chaque commune sera avancé à 6h30, petit-déjeuner à la salle des fêtes de Biron puis départ. Une belle journée en perspective.

## 11-06 Vide grenier « Esprit jardin »

Le vide grenier organisé de l'association " Esprit Jardin " organisé par Myriam FAURE, sa Présidente a de nouveau connu un grand succès tant par la présence des exposants ( Par cette journée ensoleillée plus d'une quarantaine de stands ont été montés) que par la fréquentation.



© JC Vignasse

Le public, chineur, acheteur, ou simple curieux, était très nombreux, et pouvait trouver toutes sortes d'objets à tous les prix, allant des livres aux jouets en passant par les habits et des bibelots plus ou moins hétéroclites.

Le bar de la petite épicerie a connu une grande affluence et a servi une paëlla qui a satisfait les plus exigeants.

Un agréable moment de détente pour les personnes à la recherche d'un objet ou un coup de cœur.



© JC Vignasse

## 10-06 Finale de pelote de qualité

Pour son onzième tournoi trinquet gomme pleine, le pelotari club de Maslacq a eu cent quarante équipes inscrites pour les différentes phases éliminatoires. Samedi 10 juin 2017, les finales ont eu lieu au Trinquet de Maslacq. Le Président Jean Bernard HAUTOBOIS et son équipe remercient participants et bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la journée en participant à la préparation des repas ou en tenant la buvette.

### Les résultats de ces finales sont les suivants:

- ◇ **Tournoi Interne** : M. MEYER et Samir BACHIR battent F. ROXO et P. LACAVE **40 à 27**
- ◇ **Troisième série masculine** : B. et J.M. LAFFORGUE battent J.C. LABARRERE et Dominique LARTIGAU **40 à 36.**
- ◇ **Quatrième série masculine** : P. PEYRE et M. IRLES battent P. HOURIE et F. BAZOT **40 à 36.**
- ◇ **Finale Féminine** : M. MORLAAS et K. LARRAMENDY battent C. DUGARD et Frédérique LAFITTE **40 à 35.**
- ◇ **Deuxième série masculine** : A. MOUSQUES et F. LABADIE battent Nelson da PALMA et Olivier CAUHAPÉ **40 à 37.**
- ◇ **Première série masculine** : X. et P. ETCHEVERRY battent G. ONCINS et S. SAUX **40 à 37.**
- ◇ **Hors série masculine** : R. AMESTOY et S. SUZANNE battent A. GARAY et V. DUGUINE **40 à 31.**  
(champions de France 2017) (4 participations : 2 victoires et 1 finale)

### Une soirée conviviale :

Après les épreuves, les équipes et leurs familles se sont retrouvées autour de grillades, sandwiches landais, basques et béarnais accompagnés de frites, le club avait aussi mis en place une buvette et assuré l'animation par la présence d'un jeune DJ.





## Aide à la sortie d'hospitalisation



Après une hospitalisation, les retraités peuvent, dans certains cas, bénéficier d'une prise en charge des services d'aide-ménagères, par le biais de leur Mutuelle ou de la Caisse de Retraite.

- ◆ Auprès de la Mutuelle (démarche personnelle, à la sortie de l'établissement hospitalier) :

Si vous bénéficiez de cette garantie, le volume d'heures allouées vous sera précisé en fonction de la gravité et de la durée d'immobilisation. Un certificat d'hospitalisation vous sera demandé.

Cette aide est octroyée sans condition de ressources .

- ◆ Auprès de la Caisse de Retraite : (démarche effectuée par l'assistante sociale de l'établissement hospitalier dès votre admission).

Dans ce cas, une participation financière vous sera demandée (son montant sera calculé en fonction des ressources de votre foyer).

Dans les deux cas, le CCAS de Maslacq peut effectuer les missions d'aide-ménagère prescrites par ces organismes s'ils travaillent avec les CCAS, contacter alors la Mairie pour en bénéficier.

### Portail national personnes âgées



<http://www.pour-les-personnes-agees.gov.fr>  
bénéficiaire d'aides  
les-aides-des-caisses-de-retraite

Le portail créé par l'État pour les personnes âgées et leur entourage, permet d'approcher l'aide de sa Caisse de retraite mais aussi de trouver de précieuses indications sur les thèmes suivants :

- ◆ L'aménagement du domicile pour bien vieillir
- ◆ Vivre ailleurs temporairement
- ◆ Choisir un hébergement
- ◆ Bénéficiaire d'aides
- ◆ Exercer ses droits



Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition un accès à ce portail sur le site internet communal à l'adresse suivante =>



<https://www.maslacq.fr>  
VIE PRATIQUE  
Portail national personnes âgées

## Partenariat clinique Labat Domitys

Claude Bernard, le nouveau patron de la clinique Labat et Emmanuelle Blachon, Directrice de la résidence seniors Domitys, signant la convention – Photo L. G.



La clinique Labat a signé une convention de partenariat avec la résidence "Domitys" pour une prise en charge sécurisée des personnes seules avant et après les opérations.

Il s'agit de permettre à des patients vivant seuls, ou ayant besoin d'aide pour des soins pré ou post-opératoires de dormir dans un environnement sécurisé, avant ou après une intervention.

« Les progrès de la chirurgie, et les interventions en ambulatoire, véritable avancée sur le plan médical, posent aujourd'hui des problèmes à caractère social, pour les personnes vivant seules notamment », explique Claude Bernard.



### **Henri CAMET-LASSALLE a été Maire de la Commune de 1989 à 2001**

- ◆ Il nous a quittés à l'âge de 88 ans au printemps dernier.
- ◆ Né à Maslacq, il y a passé sa jeunesse.
- ◆ Il est ensuite parti pour une carrière professionnelle dans la gendarmerie.
- ◆ Au moment de la retraite, il est revenu au village avec son épouse Maïté et assez vite a éprouvé le désir de s'investir dans la vie de la commune.
- ◆ Élu Maire du village, à la fin des années 80, à une période où les ressources liées au gaz de Lacq laissaient encore aux communes du Bassin de Lacq comme la nôtre une bonne capacité d'investissement, il a entamé son mandat avec une foule d'idées pour son village.

#### **Sous sa mandature, de nombreux projets ont vu le jour :**

- ✓ L'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols,
- ✓ L'assainissement avec la construction de la station d'épuration et les premières réalisations du réseau,
- ✓ Le raccordement du village au gaz de ville,
- ✓ L'agrandissement du cimetière,
- ✓ Le lancement du projet de salle socioculturelle dans le parc du château,
- ✓ La modernisation de l'éclairage du centre bourg,
- ✓ La vente du château,
- ✓ Les logements sociaux du domaine des chênes,
- ✓ La création de la bibliothèque municipale maintenant intégrée dans le pôle lecture de la CCLO,
- ✓ La création de l'épicerie,
- ✓ Le plan de circulation du village...

Il a aussi veillé au fleurissement du village.

#### **Un tempérament d'artiste**

Avec son caractère béarnais entier, c'était aussi quelqu'un de sensible qui avait un beau coup de crayon comme en témoignent les aquarelles qu'il a réalisées de mémoire sur le Maslacq de son enfance (Cf page suivante).

Ce goût de l'art se retrouve aussi dans la création de l'Association Vie au Village où il a organisé pendant des années une exposition où les peintres locaux pendant une semaine partageaient leurs œuvres avec la population et les enfants des écoles.

C'est aussi à lui que l'on doit :

- ✓ La médaille de Maslacq où figurent l'église la tour et la Mairie
- ✓ L'adoption par la commune du blason de la famille d'Abbadie d'Arboucave ancien propriétaire du château de Maslacq, qu'il avait lui-même redessiné.



#### **Un amoureux de l'histoire**

Amoureux de l'histoire et soucieux de la transmission il a organisé au foyer Ménat une très belle commémoration du centenaire de la guerre de 14-18 où il a invité les enfants des écoles.

#### **Sociable et humaniste**

Il était toujours disposé à participer à toutes les manifestations

Doyen des chasseurs de l'association de chasse « La maslacquoise » il en était le boute-en-train.

#### **Une vie semée d'épreuves**

Il a surmonté avec énergie des drames familiaux (la perte de deux de ses enfants) et plus récemment le décès de son épouse Maïté qui l'avait beaucoup affecté.

**Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches et à tous les maslacquais qui ont apprécié son dévouement pour la commune.**





Toujours présent et investi pour sa commune



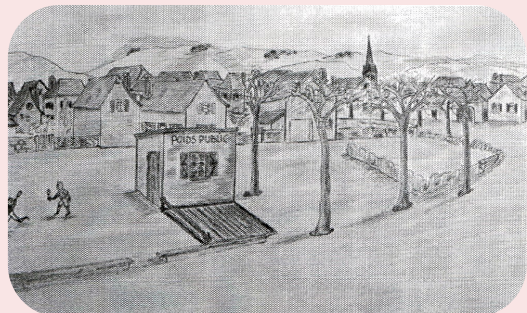
Puits devant Séré Maugouber



Ancien lavoir



Puits devant chez Camet-Lassale



Les « Embarrats », le poids public

*Voir plus d'images d'Henri sur le site communal ==>*



<http://www.maslacq.fr>  
**LA COMMUNE**

*Histoire et patrimoine  
Illustrations*



## Ça pousse... et alors ?

La CCLO passe au zéro-phyto pour l'entretien de ses espaces publics en application de la loi Labbé qui prévoyait la fin de l'utilisation des pesticides au 31/12/2016 pour les espaces verts, les forêts et les promenades accessibles ou ouvertes au public. Pour sa mise en œuvre les élus se sont engagés dans l'élaboration d'un plan de désherbage intercommunal cofinancé par l'Agence de Adour Garonne. Ce plan à l'étude entre mai et septembre 2016 est une étape nécessaire visant à déterminer les objectifs d'entretien et définir les moyens humains et techniques pour les atteindre. Suite aux audits, les élus ont défini des hauteurs d'herbes maximales visuellement acceptables pour les 576 Kms de linéaires à désherber :

- ◆ **Acceptation faible** : Hauteur maximale  $\leq 10$  cm  
(ex : zones urbaines : places de Mairie).
- ◆ **Acceptation moyenne** : Hauteur maximale  $\leq 20$  cm  
(ex : en zones rurales : grands axes).
- ◆ **Acceptation forte** : Hauteur maximale  $\leq 50$  cm  
(ex : zones périphériques).

Un travail de terrain, piloté par le bureau d'études et la CCLO a été confié aux agents des services techniques. Il s'agit d'inventorier pour chaque commune un certain nombre de paramètres sur la voirie et les espaces attenants. A l'issue de ces étapes, un plan d'action pluriannuel comportant une série de mesures précises (réorganisation des moyens humains, préconisations de techniques alternatives, d'aménagements, évaluation des temps passés, plan d'investissement de matériel) sera proposé pour atteindre les objectifs d'arrêt et de réduction fixés.



### L'herbe sera désormais plus présente.

Pour autant, il ne s'agira pas d'un abandon des espaces mais bien d'un engagement de la CCLO à gérer son territoire en préservant la santé et l'environnement.

Une mauvaise herbe ce n'est pas sale.

Les résidents du quartier Lapeyrère à ORTHEZ le savent bien. Depuis mars 2015, le zéro-phyto est expérimenté dans ce quartier

Cette expérience a été très bien acceptée par les résidents.



## Infos cas d'urgence

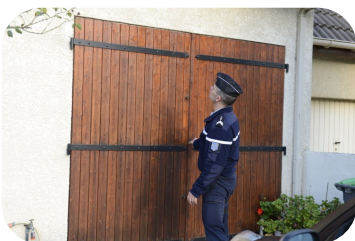
En cas d'accident, il est important pour les secours d'avoir des informations médicales et de savoir qui prévenir.

Pour cela, une idée simple a été mise au point en 2015 par Bob Brochie, un ambulancier de Cambridge et se répand dans toute l'Europe : **Utiliser le potentiel des téléphones portables que nous avons pratiquement tous.**

Des applications gratuites sont téléchargeables : (sur l'apple store ou le playstore selon la marque de votre smartphone)

Elles vous permettent de mettre à la disposition des secours même si votre portable est verrouillé :

- ✓ Votre identité
- ✓ Vos maladies et traitements
- ✓ Vos allergies
- ✓ Votre groupe sanguin
- ✓ Les personnes à prévenir en cas d'urgence



Dans ce cadre, depuis 1974, la gendarmerie nationale, une fois alertée de votre départ peut veiller sur votre logement laissé vide, en effectuant des patrouilles.

## Opération tranquillité vacances

- ◆ Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie - soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc. ...
- ◆ Vous devez prendre contact avec la gendarmerie au moins 48 h avant votre départ. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne (recherchez « tranquillité vacances ») il est à remplir et à imprimer avant de se rendre à la gendarmerie pour finaliser la demande.







### Particuliers

17,20 €/h

Réduction fiscale 8,47 €

- ✓ Ménage
- ✓ Bricolage
- ✓ Jardinage
- ✓ Courses
- ✓ Rangement
- ✓ Garde d'enfants (<3 ans).
- ✓ Aide aux devoirs
- ✓ Extra familiaux (Service, plonge...)
- ✓ Soins des animaux
- ✓ Entretien des plantes



<http://www.atoutservice64.fr>

## Association

### A tout service

Structure de l'économie sociale et solidaire implantée depuis 1988 sur l'actuel territoire de la CCLO qui accompagne les personnes en recherche d'emploi en leur proposant :

- ◆ Un café conseil pour les conseiller et les accompagner,
- ◆ Une évaluation de leurs compétences,
- ◆ Un accompagnement professionnel (CV, mise en relation...),
- ◆ Un accompagnement social (Pour trouver des solutions),
- ◆ Des formations,
- ◆ Des missions de travail de durée limitée auprès des particuliers, des associations, des agriculteurs, des entreprises et des collectivités locales,

Exploitants agricoles  
Syndics bénévoles  
Centres sociaux

17,80 €/h

- ✓ Castrage
- ✓ Vendanges
- ✓ R é c o l t e s (légumes fruits)
- ✓ Attrapage de volaille
- ✓ Vaccination
- ✓ Travaux viticoles
- ✓ Aide à l'élevage



Collectivités locales  
Commerçants  
Artisans  
Entreprises

20,30 €/h

- ✓ Manœuvres
- ✓ Manutention
- ✓ Remplacement de courte durée sur postes peu qualifiés agro alimentaire, restauration, hébergement



Travailler avec l'association, c'est aussi tisser des liens solidaires avec des demandeurs d'emploi de notre territoire et contribuer à son dynamisme.

- ✓ Inventaire
- ✓ Mise sous pli
- ✓ Nettoyage de locaux
- ✓ Aide administrative  
Classement saisie envoi de courrier en nombre
- ✓ Opération publicitaire  
Distribution de tracts, sondages...
- ✓ Travaux d'entretien  
Petites réparations  
Peinture



#### MONEIN - 64150

1 rue des pionniers  
☎ 05 59 21 45 20  
direct.ats@orange.fr  
Lundi au vendredi  
9h00-12h30 13h30-17h30

#### MOURENX - 64360

3 rue Taillacq  
☎ 05 59 60 33 34  
intra.ats@orange.fr  
Lundi—mardi—jeudi vendredi  
9h00-12h30 13h30-17h30

#### ARTIX - 64170

Mairie 2° étage  
☎ 05 59 83 29 68  
ats.artix@orange.fr  
Lundi, vendredi  
9h00-12h30 13h30-17h30  
Mercredi 9h00-12h30

#### ARZACQ - 64410

☎ 07 82 36 44 30  
ats.artix@orange.fr  
Sur rendez-vous

Formulaire de contact sur le site <http://www.atoutservice64.fr>



## Bibliothèque sonore



Il s'agit d'un établissement destiné à mettre à la disposition des déficients visuels, des enregistrements autorisés réalisés à leur intention par des donneurs de voix bénévoles, en vue de leur procurer gratuitement un service de bibliothèque adapté à leur handicap.

La médiathèque Jean-Louis-Curtis et la Bibliothèque Sonore d'Orthez se donnent pour objectif commun de favoriser l'accès aux usagers déficients visuels, membres de l'Association, à un service de lecture et d'action culturelle autour de la lecture adapté à leur handicap. Le local de l'Association est situé dans la médiathèque, il dispose d'un catalogue de 1 264 ouvrages au format CD ou MP3.

Accueil des usagers déficients visuels **tous les vendredis, de 14 à 17 h**, dans la salle publique Jean-Claude-Lasserre,

### Un impérieux besoin de voix nouvelles

L'association manque cruellement de voix, sur les 129 titres qui ont enrichi en 2016 le catalogue, seuls 31 ont été enregistrés par les "donneurs" d'Orthez. Si vous êtes bibliophile, n'hésitez pas à participer, les bénévoles n'ont aucune contrainte, ni de nombre de livres, ni de durée d'enregistrement et ils ont le choix des titres.

#### Pour être donneur de voix, il faut :

Un peu de patience, beaucoup d'enthousiasme, le logiciel « Audacity » (téléchargement gratuit), un ordinateur et un micro, les conseils de bénévoles et surtout... un bon livre.



**Vous pouvez vous faire connaître en vous présentant à la médiathèque d'Orthez ou en envoyant un message par le formulaire contact du site <https://www.bibliotheque-sonore-orthez.net>**



## Maslacq.fr, Formulaire de contact

### Un moyen simple de communiquer

Le formulaire présent sur le site Maslacq.fr vous permet de communiquer avec la municipalité pour poser une question ou faire part d'une information.

Votre intervention est transformée en mail reçu par le secrétariat de Mairie qui

- ◆ Le transmet aux élus concernés.
- ◆ Vous répond



<https://www.maslacq.fr>

CONTACT

FORMULAIRE DE CONTACT

Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

Civilité : Madame

Nom :

Téléphone : 06 50 50 50 50

E-mail \* : email@domaine.com

Votre message \* :

ENVOYER LE FORMULAIRE

Le formulaire contact du site [www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr) est resté inopérant pendant plusieurs mois sans que nous le sachions. Alertés par des administrés, restés sans réponse à leur requête, nous avons fait procéder aux modifications nécessaires pour qu'il soit de nouveau opérationnel.

**N'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer avec la Mairie**



## Ouverture de l'aire de jeux de l'école publique

Depuis février, les parents peuvent y accéder avec leurs jeunes enfants **en période de vacances scolaires** en respectant le règlement intérieur affiché.



© Robert Langla





## Bon rétablissement Jean Luc

### Une absence de plusieurs mois

Si vous êtes venus au secrétariat de Mairie depuis le début de l'automne dernier, l'absence de notre secrétaire Jean-Luc n'a pu vous échapper. Il a eu successivement des ennuis de santé qui l'ont immobilisé. Depuis le début de l'année, il est partiellement remplacé par une jeune fille d'origine maslacquoise Camille ROA avec qui nous avons signé un contrat à temps partiel.

Qu'il revienne ou qu'il enchaîne en prenant sa retraite, ses collègues et le Conseil Municipal qui appréciaient de travailler avec lui, pour la rigueur de son travail et son sens de l'humour lui souhaitent un bon rétablissement.



 les transports régionaux ouvrent de nouveaux horizons  
**transports64.fr**  
*scolaires*


## Inscription année 2017/2018

Les inscriptions se font sur le site  
<http://www.transports64.fr/Scolaires>  
**Du 17 mai au 20 juillet.**  
 Les demandes déposées après le 20 juillet seront majorées de 20 €

### Comment s'inscrire ?

La date limite des inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018 est fixée au 20 juillet 2017. La réinscription est obligatoire chaque année : le dossier de l'élève doit être validé ou actualisé.



Accessible depuis le site de Maslacq  
**VIE PRATIQUE / Transports / Transport-scolaire**

<http://www.maslacq.fr>



## Arrêt de la distribution des cartes d'Identité

**La Mairie n'accepte plus de demande papier depuis le 13/03**

Dans un souci de sécurité et d'efficacité, l'Etat a souhaité harmoniser la demande de Carte Nationale d'Identité à celle des passeports.

Elle est maintenant numérisée par l'agent d'une Mairie dotée d'un Dispositif de Recueil (comme Orthez, Navarrenx ou Monein) et transmise de façon dématérialisée aux services instructeurs.

La prise d'empreintes s'effectue dans l'une de ces Mairies par le biais d'un capteur et non plus sur un support papier.

**La pré-demande en ligne (en vigueur pour les passeports) sera étendue aux Cartes d'identité et la Mairie de votre village pourra vous accompagner si vous le jugez nécessaire.**

### Simplification pour l'utilisateur

L'utilisation de la nouvelle application, offre des avantages aux usagers :

- ◆ Effectuer leur demande et se voir remettre leur titre dans toutes les communes équipées d'un Dispositif de Recueil et non plus seulement dans leur commune de résidence
- ◆ Ne plus avoir à produire de documents d'état civil, qui peuvent être obtenus directement par la commune qui recueille sa demande, au moyen d'une application informatique.



## Cadastre

L'État vous propose un accès au cadastre par Internet. Ce service vous permet de rechercher, consulter et commander les feuilles de plan avec la possibilité de rechercher

- ◆ Par adresse de parcelle ou par référence cadastrale

Le site internet communal vous offre un accès au site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr), à l'adresse suivante.



<http://www.maslacq.fr>

**VIE PRATIQUE**  
**Urbanisme**

Vous avez accès aux caractéristiques des parcelles sans que le nom de leur propriétaire soit mentionné.



## La Bibliothèque recherche des Bénévoles

Grâce à Henri CAMET-LASSALE, Maslacq a la chance d'avoir une bibliothèque qui fait partie du pôle lecture de Lacq-Orthez avec une adhésion **gratuite**. Pour pérenniser cette situation, donnant accès à près de 100 000 documents (livres, BD, CD, DVD, partitions, en langues française et étrangères, documents adaptés aux mal voyants, accès à des formations...), il est nécessaire de conserver un niveau d'activité suffisant.



La bibliothèque a besoin de remplacer deux bénévoles qui ont cessé leur activité

- ✓ Pour assurer des permanences
- ✓ Accueillir les enfants des écoles
- ✓ Assurer le lien avec le pôle lecture
- ✓ etc...!

**N'hésitez pas... faites-vous connaître !**

Informations et contact sur place (Foyer Ménat) ou auprès de Mme Aline CASSOU ☎ 06 43 07 10 29 et ✉ [bm.maslacq@wanadoo.fr](mailto:bm.maslacq@wanadoo.fr)

DIMANCHE

# 24 SEPTEMBRE

## MARCHÉ GOURMAND

**La BACCHUSIENNE**

De 10 à 18h

Buvette et restauration

Salle polyvalente  
**Stade de MASLACO**

Quinz' amics

LOUS DE BACCHUS

Ne pas jeter sur la voie publique

## CCLLO : Juin, le mois du co-voiturage

Objectif = Encourager les salariés de la zone Lacq Orthez à pratiquer le co-voiturage pour leurs trajets domicile-travail. Plusieurs outils ont été mis à votre disposition pour faciliter cette démarche :

- ◆ Une application « Co-voiturage facile » développée de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est accessible tout le mois de juin aux salariés des entreprises engagées dans la démarche. (Suivant une convention, des codes temporaires sont fournis).
- ◆ Des questions, pour vous engager ?  
Béatrice BOISOT du service « Mobilité » de la CCLLO est à votre disposition au ☎ 05 59 60 49 59 ou par courriel : ✉ [b-boisot@cc-lacqorthez.fr](mailto:b-boisot@cc-lacqorthez.fr)



## Permanences d'été du secrétariat de Mairie

### Du 3 au 7 Juillet

- ✓ Lundi 9h00 12h00
- ✓ Jeudi 14h00 17h00

### Du 10 au 31 Juillet

- ✓ Lundi 9h00 12h00
- ✓ Mercredi 14h00 17h00

### Du 1 au 04 Août

- ✓ Mercredi 9h00 12h00

### Du 7 au 31 Août

- ✓ Lundi 9h00 12h00
- ✓ Jeudi 9h00 12h00



N° d'appel du Maire et de ses Adjoints

- ☎ 05 59 67 60 04 Georges TROUILHET
- ☎ 05 59 67 61 59 Christian COUTURIER
- ☎ 05 59 67 63 01 Jean NAULÉ

Urgence : vous pouvez appeler le secrétariat de Mairie  
au ☎ 05 59 67 60 79 ou utiliser le formulaire contact du site

Reprise des horaires habituels à partir du 4 septembre





## Veille olfactive

♦ Les industriels souhaitent que vous alertiez en cas d'odeurs gênantes ou inhabituelles en appelant la coordination. Ces indications leur sont précieuses pour mieux comprendre les phénomènes chimiques en cause, affiner le diagnostic et apporter des solutions.

**A Maslacq, Michel GRIGT assure le rôle de sentinelle, n'hésitez pas à le contacter au 05 59 67 68 45**



## Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !



Depuis fin 2015, tous les emballages se recyclent sur le territoire de la CCLO. Le geste de tri est ainsi devenu plus facile. Ces nouvelles consignes ont permis de recycler plus de 70 tonnes de plastique supplémentaires. Tous les emballages ménagers sauf le verre sont collectés en mélange en bacs roulants à couvercle jaune une semaine sur deux, toute l'année (Semaine paire pour Maslacq).

### Tous les emballages (sauf le verre) :

- ✓ Pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc,
- ✓ Barquettes alimentaires en plastique,
- ✓ Barquettes en polystyrène,
- ✓ Sacs en plastique,
- ✓ Suremballages en plastique de bouteilles,
- ✓ Les bouteilles et flacons en plastique :
  - Bouteilles (eau, soda, lait, huile...)
  - Flacons de produits d'hygiène et ménagers,
  - Cubitainers...



- ✓ Les emballages métalliques :
  - Boîtes de conserves, Canettes,
  - Bidons de sirop, Barquettes en aluminium
  - Cartouches de café...

### ✓ Papiers journaux,

- Magazines,
- Catalogues,
- Prospectus,
- Enveloppes,
- Livres, Annuaire...



### ✓ Briques alimentaires + petits cartons :

- Boîtes d'emballages
- Briques de lait
- Suremballages en carton...



Plus d'infos sur le site de Communauté de Communes



[www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)  
à votre service  
Collecte des déchets

Le nouveau tri a été bien compris, mais on trouve des erreurs...

- ✓ Pour ne pas perturber le recyclage, les emballages doivent être déposés **en vrac** dans le bac jaune, **et non dans des sacs**.
- ✓ Les magazines doivent être séparés de leur emballage plastique avant de placer les deux dans le bac jaune.
- ✓ Les emballages doivent être **bien vidés** (Pas nécessairement lavés !)
- ✓ Ils **ne doivent pas être imbriqués** les uns dans les autres.



Votre bac vous paraît trop petit

- ♦ Soyez inventifs!



- ✓ Comprimez les bouteilles et les boîtes
- ✓ Pliez les cartons
- ✓ Aplatissez les briques..!



### Plus d'emballages et moins d'ordures

- En 2016, chaque habitant de la CCLO a trié en moyenne 49 kg d'emballages (9 kg de plus qu'en 2015).
- Le poids des ordures a baissé dans les mêmes proportions (passant de 210 à 201 kg/habitant).

*Cette évolution contribue à réduire le coût de traitement de déchets. Nous pouvons faire encore mieux !*



## Fêtes de Maslacq 23-24-25 juin 2017

Le Comité des Fêtes avec un nombre de membres très restreint a pu organiser des Fêtes pour 2017 en s'appuyant sur des bénévoles et sur différentes associations Maslacquaises qui vont proposer leurs propres manifestations.

**En présentant le programme, le Comité lance un dernier appel aux bénévoles pour intégrer le Comité, en vue de préparer les prochaines Fêtes.**

Tous ceux qui œuvrent pour l'organisation des Fêtes 2017, espèrent que petits et grands vont trouver de quoi se divertir pendant ce week-end festif.

Le Comité remercie tous les Maslaquais qui sont venus partager un verre lors du « Barricot », mais aussi les personnes et les associations ayant contribué au programme des Fêtes.  
En espérant vous voir tous, à bientôt .

*Le Comité des Fêtes*

**Vendredi**  
**23 Juin**

### PÉTANQUE

Concours semi nocturne de la  
« Boule maslacquaise »  
18h30 Inscription  
20h00 Jet au but  
8,00 €/équipe

Buvette et restauration  
sur place

Nombreux lots





**Samedi  
24 Juin**

## Concours de pêche à la truite (Les copains du bord)



**Lâcher de 50 Kg de truite  
dans le lac de la plaine**

8h30 Inscription (10,00€/adulte)

9h00 Début du concours

11h00 Fin du concours

11h30 Remise des lots

### **BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

12h30 **Repas** (Entrée, crudités, coustous haricots verts, tarte aux pommes)

#### Inscriptions sur place

15h30 Inscription concours de pêche enfants (5,00 €/enfant)

16h00 Début du concours

17h00 Fin du concours

17h30 Remise des lots à la salle

20h00 **Apéritifs à la salle des fêtes suivi d'un REPAS paëlla 10,00 €**

**Menu enfants (steak haché frites ou paëlla) 5,00 € < 12 ans**

**Inscriptions : Chez Ginette, Tel Julien ESCOS 06 32 43 05 44**

**Tel Jean-Bernard MARLAT 06 31 84 51 46**

**23h00 Feu d'artifice** (en cas de pluie le 24 juin, il sera tiré le 13 juillet)



**Dimanche  
25 juin**

8h30 : **Déjeuner à la fourchette** (salle socio)

Ventrèche, gras doubles, œufs piperade

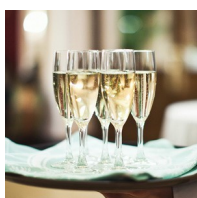
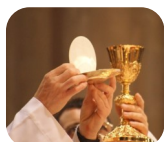
8,00€ inscription sur place



10h30 : **Messe**

11h30 : **Cérémonie**

**au monument aux morts**



**Lâcher de ballons  
Vin d'honneur**





## Un peu de citoyenneté pour des relations de voisinage apaisées ?!



### Brûlage, feux dans les jardins

*Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc...) gênent souvent le voisinage.*

Très utilisé autrefois, le brûlage pourrait paraître un moyen naturel et écologique de se débarrasser des déchets verts.

Il n'en est rien : Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 km ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon.

« Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit par le règlement sanitaire départemental ».



### Divagation des animaux



*Un chien est en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix ou qu'il est éloigné de son propriétaire d'une distance de plus de cent mètres*

**OBLIGATION LÉGALE :** Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière qui doit prévenir son propriétaire qui dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher. L'animal n'est restitué qu'après paiement de la fourrière. A la fin de ce délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et peut être proposé à l'adoption.



### Bruits de voisinage

*Afin de protéger santé et tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit,*



#### Bruits d'animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

#### Les travaux de bricolage sont tolérés

- ♦ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ♦ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19 h00
- ♦ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### Circulation

*Les habitants du centre bourg et des lotissements se plaignent de façon récurrente de la vitesse de circulation à l'intérieur du village.*

Les limitations de vitesse **30 Km/h** et **50 Km/h** ne sont pas respectées et les radars pédagogiques que nous avons fait installer, aux entrées du village, s'ils rappellent à l'ordre les conducteurs, ne parviennent pas à modifier significativement leurs comportements. Faudra-t-il demander des contrôles réguliers de gendarmerie pour enfin parvenir à limiter les excès de vitesse et protéger la vie de nos enfants ?

